



A vos cultures

N°22 – 12 septembre 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 28

A RETENIR :

Colza :

- Des semis sont toujours en cours.

Pour les premiers semis les stades s'étalent de levée en cours à B4, mais parcelles très hétérogènes.

- Présence signalée de petites altises et de larves de tenthrèdes des interventions ponctuelles peuvent être nécessaire.

COLZA

STADES :

De non levée à B4 (rare à ce jour) voir BSV de cette semaine. Les conditions sèches se poursuivent et la levée des colzas est très hétérogène de 20 à 50% de plantes levées à 100 % dans quelques parcelles ayant eu la chance d'avoir un peu de pluie, ou ayant pu être arrosées.

Pensez à remettre vos cuvettes jaunes

Rappel sur la mise en place :

Dès le semis, placer les cuvettes (enterrées et sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure, si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente (le plus proche).

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionné de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

LIMACES :

Non signalées dans le réseau, mais prudence sur les parcelles irriguées préférentiellement sur les zones motteuses.

Démarrer la surveillance dès le semis et jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza. Commencer la surveillance si ce n'est pas déjà fait.



Adultes



Larves

Des captures d'adultes en cuvette jaune sont signalées dans 1 parcelle sur 5 observées. La présence d'adultes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation. Celles-ci sont signalées dans la parcelle de Lurcy Lévis et également dans des parcelles hors réseau.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

PETITES et GROSSES ALTISES

Des dégâts sont signalés dans deux parcelles sur 5, avec de 5 à 100% de pieds touchés (parcelle de Pouzy Mésangy).

Visitez vos parcelles 2 à 3 fois par semaine.



Petite altise



Grosse altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Au vu de l'état des colzas, des interventions ponctuelles visant petites altises et/ou larves de tenthrèdes peuvent être nécessaires pour sauvegarder les plantes levées. Dans ce cas et si les seuils sont atteints intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l)



Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"